



Commune de PISCOP

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Domont

Téléphone : 01.39.90.19.04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 15/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 MARS 2022 – 17H00

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 8
Pouvoir : 4
Absents : 3

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi dix-sept mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le onze mars, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LAGIER.

Etaient présents : MM. Christian LAGIER, Bernard DE WAELE, M. Elias SEMPERE, David TAVARES, Zoheir AÏCHOUCHE, VIEIRA LUIS Fabien, Mme Sophie GAILLARD, M. Jean-Yves THIN

Pouvoir : Mme Sandrine DRUON-RIOT a donné pouvoir à M. Zoheir AÏCHOUCHE
M. Bruno DUFOUR a donné pouvoir à M. Bernard DE WAELE
Mme Blandine WALSH-DE-SERRANT a donné pouvoir à M. Zoheir AÏCHOUCHE
Mme Ghislaine CAMUS a donné pouvoir à M. Christian LAGIER

Absents : MM. Sébastien PAUTRAT, Dominique TINTILLIER et Mme Léna AMAROUCHE

Secrétaire : *Mme Sophie GAILLARD est désignée comme secrétaire de séance.*

TARIFS CIMETIERE

Monsieur le Maire propose les tarifs relatifs au domaine funéraire.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Article unique : décide, à l'unanimité, des tarifs suivants :

	Tarifs
Concessions 2m²	
15 ans	200 €
30 ans	330 €
100 ans	550 €
Columbarium (pour 2 urnes)	
15 ans	300 €
30 ans	450 €

	Tarifs
Cavurne (pour 2 urnes)	
15 ans	200 €
30 ans	330 €
Plaque jardin du souvenir à graver	50 €
Dépôt d'urne supplémentaire	50 €



Ainsi fait et délibéré le 17 mars 2022
Le Maire,

Christian LAGIER